

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT ET LES RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES (RCA04 210012)

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance régulière du conseil d'arrondissement de Verdun qui se tiendra **le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun**, sera soumis, pour adoption par le conseil d'arrondissement le projet de règlement mentionné en rubrique et dont une copie a été déposée en même temps que l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 3 novembre 2015.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Ce projet de règlement abolit la rémunération pour un président de commission du conseil.

Ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
ce 4 novembre 2015.

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement